

CAP enfance

Petite



Le titulaire de ce CAP est un professionnel de l'accueil et de la garde des jeunes enfants. Par ses activités (aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux divers...), il contribue à leur éducation. Il les aide à acquérir leur autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice) et participe à leur développement affectif et intellectuel.

En outre, il assure l'entretien courant et l'hygiène des locaux et des équipements.

Le diplômé peut travailler en école maternelle, en crèche, en halte-garderie ou en centre de vacances. Il exerce souvent les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

Exemple(s) de métier(s):

- assistant/e maternel/le
- auxiliaire de vie sociale

Poursuite des études

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer en préparant un bac pro ou de préparer les concours d'entrée de certains Diplôme d'Etat du secteur sanitaire et social.

Poursuite d'études conditionnelle

Exemples de formations poursuivies :

- [Diplôme d'Etat d'aide-soignant](#)
- [Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture](#)
- [Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne option A : à domicile](#)
- [Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne option B : en structure](#)
- [Bac pro Services aux personnes et aux territoires](#)

- Ministère(s) de Tutelle : ministère chargé de l'Éducation nationale
- Nature du diplôme : diplôme national ou diplôme d'État
- Durée de la formation : 2 ans
- Niveau terminal d'études : CAP ou équivalent